



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Base de Défense
commandement
comité social**

Mont-de-Marsan, le 18 septembre 2020
N°26/ARM/EMA/ComBdD/ComSoc/NP

NOTE

OBJET : activité culturelle et loisirs famille.

Le comité social de la Base de défense de Mont de Marsan organise dans le cadre de son activité « promotions et spectacles », une vente de billets « Théâtre de Gascogne », au profit des ressortissants du Ministère de l'Action Sociale des Armées et de leur famille (conjoint/enfants/proches), pour les spectacles suivants :

- Théâtre « Moi, Phèdre », le **mercredi 7 octobre à 20 h 30**, au Pôle ;
- Concert « Da Silva », le **vendredi 18 octobre à 20 h 30**, au Molière.

La participation financière fixée est la suivante :

SPECTACLES	TARIF COMITE SOCIAL Adultes (18 ans et +)	TARIF COMITE SOCIAL Enfants (3 à 17 ans)	TARIF CE
« MOI PHEDRE »	8€	Gratuit	16€
« DA SILVA »	11€	Gratuit	22€

Le comité social prend en charge le complément financier des ressortissants du Ministère de l'Action Sociale des Armées et de leur famille (conjoint/enfants).

Le comité social vous propose le tarif CE pour vos proches et amis.

Les pré-réervations se feront directement en ligne sur le portail

<http://portail-eiuot.ba118.intradef.gouv.fr/events/>

du 21 au 29 septembre.

Le paiement s'effectuera au cercle

le mercredi 30 septembre de 11 h 45 à 13 h 15

Le paiement est accepté en numéraire et chèques.

Pour ceux qui n'auraient pas pu s'inscrire en ligne, il sera possible de réserver les places le jour du paiement, soit le 30 septembre.

Les billets seront à retirer au cercle :

- **Le vendredi 2 octobre** de 11 h 45 à 13 h 15;

Il est demandé de veiller à remplir correctement le fichier pour les ayant-droits directs (conjoint et enfants) qui bénéficient du tarif « Comité Social ».

Les autres membres de la famille, proches et amis pourront néanmoins bénéficier du tarif CE proposé par le Théâtre de Gascogne.

Les inscriptions seront vérifiées afin d'éviter toutes erreurs qui pourraient être préjudiciables pour le Comité Social.

En raison de la crise sanitaire, le paiement des billets se déroulera à l'extérieur du cercle. Il est demandé au ressortissant de se munir de leur propre stylo pour remplir les chèques, d'avoir l'appoint en cas de règlement en espèces et de respecter les règles de distanciation physique lors des inscriptions.

En cas d'empêchement, les billets ne seront ni repris, ni échangés.

Lieutenant-colonel Daniel Sarpedonti
chef du Bureau interface des
soutiens/maitrise de l'activité OJ.118

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :
- DIFFUSION A

COPIES :
- ALFA